

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 août, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre dix-neuf, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 23 août 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 19

Date de l'affichage de la
convocation :

23 août 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

3 septembre 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes FAUCHARD, BRUNET, BERRUER..LAFAYE..Mr OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mr RICHOUX..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..
Mme PETIT.

Absents : Mr DELEAU, Mme AURAT.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr LIMOGES, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LACAUX à Mme BERRUER, Mr PINHEIRO à Mme LAFAYE, Mr LUQUET à Mme LESCURAT, Mme MATHIAUD à Mme DUCEAU, Mr LEFEBRE à Mme CHIROL.

**OBJET : Rétrocession
concession.**

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2024 est approuvé
(date de publication : 3 septembre 2024).

240831-08



Madame le maire informe l'assemblée d'une demande formulée par un particulier sollicitant la reprise, par la commune, d'une concession trentenaire située dans le cimetière des Quérailles et acquise le 26 juillet 2018.

Cette concession est vide de tout corps et est matérialisée par une dalle gravée contenant une cavurne posée par la commune. Il est précisé que cette demande a bien été réalisée par le concessionnaire, de son vivant.

Il est proposé au conseil municipal que la commune reprenne ladite concession achetée le 26 juillet 2018, par monsieur et madame David Mandonnet, domiciliés 15, rue Michel Bernard à Domé rat, conformément au tarif de la délibération du 21 décembre 2017 ainsi qu'au détail ci-annexé.

A noter que les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par le demandeur.

Il est précisé que le prix de revente de la concession et du caveau à un autre concessionnaire, sera identique au prix de rachat ci-dessous mentionné.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE la reprise de la dite concession conformément aux éléments ci-annexés au prix de 247,07 €.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 3 septembre 2024

Calcul reprise concession et caverne de Mr et Mme David Mandonnet

Nature : concession trentenaire – Caverne (2 urnes)

Emplacement : 67, allée des Frênes, cimetière des Quérailles

Date d'acquisition : 26 juillet 2018

Montant : 311 €

Concessionnaire : monsieur et madame David Mandonnet

1/ Tarif remboursement au prorata temporis :

Durée concession : 360 mois (30 ans)

Durée pendant laquelle la concession a été propriété du demandeur : 74 mois (du 26/07/2018 au 31/08/2024)

Tarif d'achat : 311 €

$$\frac{311 \text{ €} \times 74 \text{ mois}}{360} = 63,93 \text{ €}$$

Montant reprise concession à verser au demandeur : 311 € - 63,93 € = **247,07 €**

Montant reprise de la concession et du caverne à verser au demandeur : 247,07 €